

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
TENUE LE 13 AOÛT 2007 À 20 H, AU CENTRE COMMUNAUTAIRE  
ALAIN-PAGÉ**

**SONT PRÉSENTS :** M. le maire André Hénault  
MM. les conseillers Jean-Pierre Beaulieu, Claude  
Bélanger, Robert Bibeau, Robert Groulx et Guy  
Rondeau

**S'EST EXCUSÉE :** M<sup>me</sup> la conseillère Louise Savignac

Les membres du conseil présents forment le quorum sous la présidence  
de M. le maire André Hénault.

**ÉGALEMENT PRÉSENTS :** M. François Thériault, directeur général  
et secrétaire-trésorier  
M<sup>me</sup> Michèle Desfossés, secrétaire

**LA SÉANCE EST OUVERTE**

2007-08-4442

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Sur la proposition de Guy Rondeau  
Appuyée par Robert Groulx  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** l'ordre du jour suivant soit et est adopté comme suit :

**1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2.0 PROCÈS-VERBAL**

Séance ordinaire du 18 juin 2007

**3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

**4.0 SECRÉTARIAT**

4.1 Liste des comptes à payer

4.2 Tarification 2007-2008 – Hockey mineur et patinage artistique

4.3 Soumissions – Module de jeux – Parc Jeanne-Sauvé  
Octroi du contrat

4.4 MRC de Joliette – Facturation pour ajustement déficit  
2004, 2005 et 2006 de la CTMRCJ pour le circuit local

4.5 Honoraires professionnels – Ratelle, Ratelle et associés  
La compagnie d'assurances Jevco – Les Excavations  
Sylvain Amyot

4.6 Roy, Laporte et Sylvestre – Honoraires professionnels  
Dossier ressources humaines

4.7 Addendas n<sup>os</sup> 2 et 3 – Entente relative à l'établissement  
d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre  
l'incendie avec la Municipalité régionale de comté de  
D'Autray – Demande de réponse automatique

- 4.8 Entente avec la Municipalité régionale de comté de D’Autray – Utilisation du compresseur à air
- 4.9 Embauche surveillante sur appel – Centre Saint-Jean-Bosco
- 4.10 CTMRCJ – Renouvellement du contrat de transport Acceptation
- 4.11 Règlement 962-2007 – Rénovation de la piscine du Cégep Emprunt temporaire
- 4.12 Règlement 966-2007 – Travaux de réaménagement des locaux du centre Alain-Pagé et de pistes cyclables – Emprunt temporaire
- 4.13 Règlement 965-2007 – Travaux d’infrastructures dans le prolongement de la rue Louis-Vadeboncoeur – Emprunt temporaire
- 4.14 Facture diverse n° 2005-000023 – Annulation
- 4.15 Colloque de l’Association des pompiers instructeurs du Québec – Inscriptions

## **5.0 SERVICES TECHNIQUES**

- 5.1 Dossiers d’infraction – Cour municipale
- 5.2 Achat détecteur 5 gaz – Centrale d’eau potable – Autorisation
- 5.3 Règlement 965-2007 – Soumissions travaux d’infrastructures rue Louis-Vadeboncoeur – Octroi du contrat
- 5.4 Règlement 965-2007 – Prolongement des travaux d’infrastructures rue Louis-Vadeboncoeur – Honoraires professionnels – Le Groupe Forces S.E.N.C.
- 5.5 Règlement 965-2007 – Travaux d’infrastructures rue Louis-Vadeboncoeur – Mandat surveillance des travaux
- 5.6 Règlement 925-2005 – Infrastructures rues des Parulines et Riendeau – Paiement de la retenue finale

## **6.0 REQUÊTES**

- 6.1 Demande de dérogation mineure – M. Louis-Philippe Alary – 24, rue des Martinets
- 6.2 Pétition résidants de la rue Vaudreuil – Coûts service d’aqueduc
- 6.3 Demande de dérogation mineure – Les Entreprises Desrosiers inc. – 150 à 156, rue Pierre-Imbleau
- 6.4 Soirée-bénéfice pour la sclérose en plaques – Participation financière
- 6.5 Club social des employés de la Boulangerie Gadoua Utilisation de l’abri – Parc Saint-Jean-Bosco et autorisation de consommer des boissons alcooliques

- 6.6 L'Entraide pour la déficience intellectuelle du Joliette Métropolitain inc. – Prêt de salle centre communautaire Alain-Pagé

## **7.0 INFORMATION**

- 7.1 Permis de construction – Rapport des mois de juin et juillet 2007
- 7.2 Mérite loisir Lanaudière – Récipiendaire catégorie bénévolat secteur jeune relève – M. Xavier Bilodeau
- 7.3 Liste des mutations du mois de juillet 2007
- 7.4 Commission municipale du Québec – Demande de reconnaissance aux fins d'exemption des taxes financières Société Saint-Vincent-de-Paul de Joliette inc. – Décision rendue
- 7.5 Association de soccer mineur de Joliette – Lettre de remerciements tournoi national de soccer de Joliette Édition 2007-08-09
- 7.6 Service de la prévention des incendies – Rapport du mois de juin 2007
- 7.7 Association des personnes handicapées physiques et sensorielles – Lettre de remerciements

## **8.0 AUTRES SUJETS**

- 8.1 Ministère des Transports – Subvention aide à l'amélioration du réseau routier municipal
- 8.2 Demande de gratuité de la salle Saint-Jean-Bosco M. Guillaume DeGrandpré – Jolibeach – Fête de clôture du volley-ball de plage
- 8.3 Demande de dérogation mineure – M<sup>me</sup> Luce Bordeleau 186, rue Marc-Aurèle-Fortin
- 8.4 Travaux de resurfaçage des rues de la Visitation et des Ormeaux – Certificat de paiement n° 1
- 8.5 Travaux de resurfaçage des rues de la Visitation et des Ormeaux – Honoraires professionnels de la firme d'ingénieurs Le Groupe Forces S.E.N.C.
- 8.6 Association des directeurs municipaux du Québec Colloque annuel zone Lanaudière – Participation du directeur général
- 8.7 Urbanisation de la rue de la Petite-Noraie – Étude de faisabilité et estimation – Mandat Teknika HBA inc. ingénieurs-conseils
- 8.8 Corporation Promotion et Développement S.C.B. Nomination à titre de membres actifs
- 8.9 Règlement 965-2007 – Prolongement des infrastructures rue Louis-Vadeboncoeur – Attestation de conformité

**ADOPTÉE**

## PROCÈS-VERBAL

**Sur la proposition de Claude Bélanger  
Appuyée par Robert Bibeau  
Il est résolu à l'unanimité :**

- 2007-08-4443            **QUE** le procès-verbal suivant soit et est adopté comme il a été rédigé;
- séance ordinaire du 18 juin 2007.

**ADOPTÉE**

2007-08-4444            **LISTE DES COMPTES À PAYER**

**ATTENDU** les registres des chèques des fournisseurs du 13 juillet au 13 août 2007;

**CONSIDÉRANT** que des crédits sont disponibles au budget et dans les règlements d'emprunt;

**Sur la proposition de Robert Bibeau  
Appuyée par Claude Bélanger  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à faire le paiement des dépenses suivantes :

- chèques des fournisseurs n<sup>os</sup> 16 151 à 16 305, du 13 juillet au 13 août 2007, pour un montant de 636 247,43 \$;

Le tout tel qu'il apparaît sur les registres des chèques des fournisseurs.

**ADOPTÉE**

2007-08-4445            **TARIFICATION 2007-2008 – HOCKEY MINEUR ET PATINAGE ARTISTIQUE**

**ATTENDU** la lettre de l'Association du hockey mineur Joliette et Crabtree de juillet 2007 et la lettre de l'Association du patinage artistique de juillet 2007, concernant la tarification 2007-2008;

**ATTENDU** la politique de tarification des activités de loisir de Saint-Charles-Borromée;

**Sur la proposition de Robert Bibeau  
Appuyée par Robert Groulx  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** les membres du conseil de la municipalité prennent acte des tarifs établis par les Associations du hockey mineur Joliette/Crabtree et du patinage artistique, pour la saison 2007-2008, à savoir :

<b>Association</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Tarif</b>
Hockey mineur	Pré-novice	95 \$
Hockey mineur	Novice, Atome, Pee-Wee, Bantam, Midget et Junior	150 \$
Patinage artistique	Junior et Senior	150 \$
Patinage artistique	Patinage Plus et Intensif Plus	140 \$

**QUE** la tarification des activités de loisir pour le hockey mineur et le patinage artistique de la municipalité de Saint-Charles-Borromée soit modifiée pour tenir compte des nouveaux tarifs cités ci-dessus et de la politique de tarification en vigueur;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à M<sup>me</sup> France Rivest, coordonnatrice du Service des loisirs.

**ADOPTÉE**

2007-08-4446

**SOUSSIONS – MODULE DE JEUX – PARC JEANNE-SAUVÉ  
OCTROI DU CONTRAT**

**ATTENDU** le rapport SL-07-25 de la coordonnatrice du Service des loisirs, daté du 7 août 2007;

**CONSIDÉRANT** que des crédits sont disponibles dans le fonds de parcs;

**Sur la proposition de Guy Rondeau**

**Appuyée par Jean-Pierre Beaulieu**

**Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** les membres du conseil de la municipalité acceptent la soumission de Techsport inc. pour la fourniture, l'installation et le transport d'un module de jeux au parc Jeanne-Sauvé, pour un montant de 24 900 \$, taxes incluses;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise aux soumissionnaires, à M<sup>me</sup> France Rivest, coordonnatrice du Service des loisirs et à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

**ADOPTÉE**

2007-08-4447

**MRC DE JOLIETTE – FACTURATION POUR AJUSTEMENT  
DÉFICIT 2004, 2005 ET 2006 DE LA CTMRCJ POUR LE  
CIRCUIT LOCAL**

**ATTENDU** la correspondance du 31 juillet 2007 de M<sup>me</sup> Line Laporte, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Joliette, concernant le déficit du transport local;

**CONSIDÉRANT** que des crédits sont disponibles dans les revenus supplémentaires;

**Sur la proposition de Robert Groulx**

**Appuyée par Guy Rondeau**

**Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** les membres du conseil de la municipalité autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier à payer la somme de 7 398 \$ à la MRC de Joliette, relativement au déficit cumulé de 2004, 2005 et 2006, pour le circuit local;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

**ADOPTÉE**

**HONORAIRES PROFESSIONNELS – RATELLE, RATELLE ET ASSOCIÉS – LA COMPAGNIE D’ASSURANCES JEVCO – LES EXCAVATIONS SYLVAIN AMYOT**

2007-08-4448

ATTENDU le compte d’honoraires professionnels de la firme d’avocats Ratelle, Ratelle et associés, en date du 5 juillet 2007;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles dans les revenus supplémentaires;

**Sur la proposition de Guy Rondeau  
Appuyée par Jean-Pierre Beaulieu  
Il est résolu à l’unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier à payer la somme de 360,25 \$ à la firme Ratelle, Ratelle et associés, à titre d’honoraires professionnels, dans le dossier de la compagnie d’assurances Jevco;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

**ADOPTÉE**

2007-08-4449

**ROY, LAPORTE ET SYLVESTRE – HONORAIRES PROFESSIONNELS DOSSIER RESSOURCES HUMAINES**

ATTENDU la note d’honoraires présentée par M<sup>c</sup> Jean-Robert Laporte, avocat, le 3 juillet 2007;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Jean-Pierre Beaulieu  
Appuyée par Robert Groulx  
Il est résolu à l’unanimité :**

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à payer à la firme d’avocats Roy, Laporte et Sylvestre la somme de 74,07 \$, à titre d’honoraires professionnels, selon la facture n<sup>o</sup> 10 373;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

**ADOPTÉE**

2007-08-4450

**ADDENDAS N<sup>OS</sup> 2 ET 3 – ENTENTE RELATIVE À L’ÉTABLISSEMENT D’UN PLAN D’AIDE MUTUELLE POUR LA PROTECTION CONTRE L’INCENDIE AVEC LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE D’AUTRAY – DEMANDE DE RÉPONSE AUTOMATIQUE**

ATTENDU que par la résolution 2004-05-2490, les membres du conseil de la municipalité acceptaient de signer une entente relative à l’établissement d’un plan d’aide mutuelle pour la protection contre l’incendie avec la Municipalité régionale de comté de D’Autray;

ATTENDU que le Service de la prévention des incendies de la municipalité de Saint-Charles-Borromée couvre le territoire de la municipalité de Saint-Paul;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de détailler les modalités d'application pour une demande d'assistance automatique, en vertu du schéma de couverture de risques, pour une partie du territoire de la municipalité de Saint-Paul et une partie du territoire de la municipalité de Lavaltrie;

**ATTENDU** que les membres du conseil de la municipalité sont d'accord pour modifier le plan d'aide mutuelle signé avec la Municipalité de comté de D'Autray, afin d'y prévoir l'application d'une demande d'assistance automatique;

**Sur la proposition de Robert Groulx  
Appuyée par Guy Rondeau  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** l'entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie, intervenue entre la Municipalité de Saint-Charles-Borromée et la Municipalité de comté de D'Autray, soit modifiée de manière à y inclure une demande d'assistance automatique, en vertu du schéma de couverture de risques, pour une partie du territoire de Saint-Paul et une partie du territoire de Lavaltrie;

**QUE** les modalités d'application pour une demande d'assistance automatique, en vertu du schéma de couverture de risques, soient celles établies aux addendas n<sup>os</sup> 2 et 3 de l'entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie entre les deux parties;

**QUE** le maire M. André Hénault et le directeur général et secrétaire-trésorier M. François Thériault soient et sont autorisés à signer lesdits addendas n<sup>os</sup> 2 et 3 pour et au nom de la Municipalité;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à M<sup>me</sup> Danielle Joyal, directrice générale de la Municipalité de comté de D'Autray et à M. Jacques Fortin, directeur du Service de la prévention des incendies.

**ADOPTÉE**

2007-08-4451

**ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ  
DE D'AUTRAY – UTILISATION DU COMPRESSEUR À AIR**

**ATTENDU** que par la résolution 2004-05-2490, les membres du conseil de la municipalité acceptaient de signer une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie avec la Municipalité régionale de comté de D'Autray;

**ATTENDU** la demande du Service d'incendie de la Municipalité régionale de comté de D'Autray concernant l'utilisation du compresseur à air respirable du Service de la prévention des incendies de la municipalité de Saint-Charles-Borromée;

**Sur la proposition de Robert Groulx  
Appuyée par Guy Rondeau  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** les membres du conseil de la municipalité acceptent de signer une entente relative à l'utilisation du compresseur à air respirable du Service de la prévention des incendies de la municipalité de Saint-Charles-Borromée par la Municipalité régionale de comté de D'Autray;

**QUE** le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité ladite entente;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à M<sup>me</sup> Danielle Joyale, directrice générale de la Municipalité régionale de comté de d'Autray et à M. Jacques Fortin, directeur du Service de la prévention des incendie.

**ADOPTÉE**

2007-08-4452

**EMBAUCHE SURVEILLANTE SUR APPEL – CENTRE SAINT-JEAN-BOSCO**

**ATTENDU** le rapport SL-07-26 préparé par la coordonnatrice du Service des loisirs, le 7 août 2007;

**CONSIDÉRANT** que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Robert Groulx  
Appuyée par Jean-Pierre Beaulieu  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** les membres du conseil entérinent l'embauche de Caroline Otis à titre de surveillante sur appel au centre Saint-Jean-Bosco, au taux horaire en vigueur et ce, à compter du 14 août 2007;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à M<sup>me</sup> France Rivest, coordonnatrice du Service des loisirs et à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

**ADOPTÉE**

2007-08-4453

**CTMRCJ – RENOUELEMENT DU CONTRAT DE TRANSPORT ACCEPTATION**

**ATTENDU** le projet de contrat de transport en commun de personnes à intervenir entre la Corporation Transport MRC Joliette, Lanau Bus inc., la Ville de Joliette, la Ville de Notre-Dame-des-Prairies et la Municipalité de Saint-Charles-Borromée;

**ATTENDU** les commentaires de M. Robert Groulx, conseiller et président de la Corporation Transport MRC Joliette, concernant les modifications apportées au contrat actuel;

**CONSIDÉRANT** que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Robert Groulx  
Appuyée par Guy Rondeau  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** les membres du conseil de la municipalité acceptent le contenu du contrat à intervenir avec la Corporation Transport MRC Joliette, Lanau Bus inc., la Ville de Joliette, la Ville de Notre-Dame-des-Prairies et la Municipalité de Saint-Charles-Borromée, concernant le renouvellement du contrat de transport en commun de personnes, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2007 au 31 décembre 2012;

**QUE** le maire M. André Hénault et le directeur général et secrétaire-trésorier M. François Thériault soient autorisés à signer pour la Municipalité ledit contrat;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à M<sup>me</sup> Lucie Paquin, directrice générale de la Corporation de Transport MRC Joliette, à M. Carol Henri, directeur général de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies et à M. Pierrick Sylvestre, greffier à la Ville de Joliette.

**ADOPTÉE**

2007-08-4454

**RÈGLEMENT 962-2007 – RÉNOVATION DE LA PISCINE DU CÉGEP – EMPRUNT TEMPORAIRE**

**ATTENDU** que le ministre des Affaires municipales et des Régions a approuvé, en date du 18 juillet 2007, le règlement d'emprunt 962-2007 fixant à trois cent soixante-quatre mille dollars (364 000 \$) la quote-part municipale de Saint-Charles-Borromée, pour la rénovation de la piscine du Cégep régional de Lanaudière (collège constituant de Joliette), ainsi que l'emprunt d'une somme n'excédant pas trois cent soixante-quatre mille dollars (364 000 \$);

**Sur la proposition de Robert Bibeau  
Appuyée par Claude Bélanger  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à contracter, au nom de la Municipalité de Saint-Charles-Borromée, un emprunt temporaire auprès de la Caisse populaire Desjardins du Christ-Roi et à signer une reconnaissance de dette à cet effet, en vue du financement temporaire du règlement 962-2007, au montant de trois cent soixante-quatre mille dollars (364 000 \$);

**QUE** le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer les documents donnant effet aux présentes;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

**ADOPTÉE**

2007-08-4455

**RÈGLEMENT 966-2007 – TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DES LOCAUX DU CENTRE ALAIN-PAGÉ ET DE PISTES CYCLABLES EMPRUNT TEMPORAIRE**

**ATTENDU** que le ministre des Affaires municipales et des Régions a approuvé, en date du 12 juillet 2007, le règlement d'emprunt 966-2007 décrétant la confection des plans et devis et l'exécution des travaux de réaménagement des locaux du centre Alain-Pagé et de pistes cyclables (chemin Sansregret et parc Maria-Goretti) pour un montant de 290 000 \$, ainsi que l'emprunt d'une somme n'excédant pas deux cent quatre-vingt-dix mille dollars (290 000 \$);

**Sur la proposition de Robert Bibeau  
Appuyée par Claude Bélanger  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à contracter, au nom de la Municipalité de Saint-Charles-Borromée, un emprunt temporaire auprès de la Caisse populaire Desjardins du Christ-Roi et à signer une reconnaissance de dette à cet effet, en vue du financement temporaire du règlement 966-2007, au montant de deux cent quatre-vingt-dix mille dollars (290 000 \$);

**QUE** le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer les documents donnant effet aux présentes;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

**ADOPTÉE**

2007-08-4456

**RÈGLEMENT 965-2007 – TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES  
DANS LE PROLONGEMENT DE LA RUE LOUIS-VADEBONCOEUR  
EMPRUNT TEMPORAIRE**

**ATTENDU** que le ministre des Affaires municipales et des Régions a approuvé, en date du 7 août 2007, le règlement d'emprunt 965-2007 décrétant la confection des plans et devis et l'exécution des travaux de fondation de rue, d'aqueduc, d'égout pluvial non conventionnel, d'asphaltage et d'éclairage pour le prolongement de la rue Louis-Vadeboncoeur (lot 238-232), pour un montant de cinq cent soixante-deux mille dollars (562 000 \$), ainsi que l'emprunt d'une somme n'excédant pas cinq cent soixante-deux mille dollars (562 000 \$);

**Sur la proposition de Robert Bibeau  
Appuyée par Claude Bélanger  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à contracter, au nom de la Municipalité de Saint-Charles-Borromée, un emprunt temporaire auprès de la Caisse populaire Desjardins du Christ-Roi et à signer une reconnaissance de dette à cet effet, en vue du financement temporaire du règlement 965-2007, au montant de cinq cent soixante-deux mille dollars (562 000 \$);

**QUE** le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer les documents donnant effet aux présentes;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

**ADOPTÉE**

2007-08-4457

**FACTURE DIVERSE N<sup>o</sup> 2005-000023 – ANNULATION**

**ATTENDU** que suite aux démarches effectuées auprès de différentes instances, il est impossible de retracer le propriétaire d'un véhicule;

**Sur la proposition de Robert Groulx  
Appuyée par Guy Rondeau  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** les membres du conseil de la municipalité autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier à annuler la facture n<sup>o</sup> 2005-000023 au nom de M. Jacques Forget;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

**ADOPTÉE**

2007-08-4458

**COLLOQUE DE L'ASSOCIATION DES POMPIERS  
INSTRUCTEURS DU QUÉBEC – INSCRIPTIONS**

**ATTENDU** le rapport SI-07-17 du directeur du Service de la prévention des incendies, en date du 9 août 2007;

**CONSIDÉRANT** que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Robert Groulx  
Appuyée par Guy Rondeau  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** les membres du conseil de la municipalité délèguent exceptionnellement pour cette année MM. Michel Derome, Jean-Marc Arpin et Jocelyn Béchard au colloque des instructeurs, étant donné les ateliers d'apprentissage donnés par l'École nationale des pompiers du Québec et que la Municipalité défraye le montant de 675 \$ pour les inscriptions et les autres dépenses sur présentation des pièces justificatives;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à MM. Jacques Fortin, directeur du Service de la prévention des incendies et Roma Arbour, directeur général adjoint.

**ADOPTÉE**

2007-08-4459

**DOSSIERS D'INFRACTION – COUR MUNICIPALE**

**ATTENDU** le rapport ST-07-18 préparé par le coordonnateur de la Division génie et urbanisme, daté du 6 août 2007;

**CONSIDÉRANT** que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Guy Rondeau  
Appuyée par Robert Bibeau  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** les membres du conseil de la municipalité autorisent le transfert du dossier ci-après à la cour municipale pour procédures judiciaires;

<b>Contrevenant</b>	<b>Infractions</b>
Monsieur Michel Venne 269, rue Sainte-Adèle Saint-Charles-Borromée (Québec) J6E 1Y6	Le fait pour un chien de mordre, de tenter de mordre une personne ou un animal.
Monsieur Michel Venne 269, rue Sainte-Adèle Saint-Charles-Borromée (Québec) J6E 1Y6	Sur une propriété, un chien doit être gardé sous le contrôle de son gardien.
Monsieur Michel Venne 269, rue Sainte-Adèle Saint-Charles-Borromée (Québec) J6E 1Y6	Nul ne peut garder un chien à l'intérieur des limites de la municipalité à moins d'avoir obtenu au préalable une licence

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à M<sup>me</sup> Johanne Bourdon, inspectrice des bâtiments.

**ADOPTÉE**

2007-08-4460

**ACHAT DÉTECTEUR 5 GAZ – CENTRALE D'EAU POTABLE  
AUTORISATION**

**ATTENDU** le rapport ST-07-19 du coordonnateur de la Division génie urbanisme, daté du 8 août 2007, concernant l'achat d'un détecteur de gaz;

**CONSIDÉRANT** que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Jean-Pierre Beaulieu  
Appuyée par Claude Bélanger  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** les membres du conseil de la municipalité autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder, selon la politique d'achat en vigueur, à l'achat d'un détecteur 5 gaz pour une dépense d'environ 2 650 \$, taxes incluses;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Denis Girard, coordonnateur de la Division génie et urbanisme.

**ADOPTÉE**

2007-08-4461

**RÈGLEMENT 965-2007 – SOUMISSIONS TRAVAUX  
D'INFRASTRUCTURES RUE LOUIS-VADEBONCOEUR – OCTROI  
DU CONTRAT**

**ATTENDU** les soumissions reçues, à savoir :

- Terrassement BLR inc.	479 316,43 \$
- Jobert inc.	489 261,42 \$
- Les Excavations Michel Chartier inc.	516 680,64 \$
- Généreux Construction inc.	518 021,26 \$
- Excavation Carroll inc.	560 134,90 \$
- Sintra inc.	590 557,27 \$
- Excavation Normand Majeau inc.	697 125,93 \$
- Construction Timberstone	833 955,61 \$

**ATTENDU** le rapport de M. Thierry Freire, ingénieur de la firme d'ingénieurs-conseils Le Groupe Forces S.E.N.C., daté du 10 août 2007, à l'effet que la soumission la plus basse est conforme;

**ATTENDU** que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs n'a pas émis son certificat d'autorisation concernant le projet mentionné en titre;

**ATTENDU** que le contrat de cession des emprises de rues et des parcs n'a pas été signé;

**CONSIDÉRANT** que des crédits sont disponibles dans le règlement 965-2007;

**Sur la proposition de Claude Bélanger  
Appuyée par Guy Rondeau  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** les membres du conseil de la municipalité autorisent les travaux de construction d'infrastructures dans le prolongement de la rue Louis-Vadeboncoeur et à cet effet, accordent le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Terrassement B.L.R. inc., pour une somme de 479 316,43 \$;

**QUE** la présente résolution soit conditionnelle à l'émission d'un certificat d'autorisation par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et la signature du contrat de cession des rues et des parcs par les propriétaires;

**QUE** le maire M. André Hénault et le directeur général et secrétaire-trésorier M. François Thériault soient autorisés à signer tous les documents donnant effet aux présentes;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise aux soumissionnaires, à M. Thierry Freire de la firme d'ingénieurs-conseils Le Groupe Forces S.E.N.C., à M. Jean-Marc Gaudet, président de 9172-1217 Québec inc. et à M. Denis Girard, coordonnateur de la Division génie et urbanisme.

**ADOPTÉE**

2007-08-4462

**RÈGLEMENT 965-2007 – PROLONGEMENT DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES RUE LOUIS-VADEBONCOEUR HONORAIRES PROFESSIONNELS – LE GROUPE FORCES S.E.N.C.**

**ATTENDU** la note d'honoraires professionnels présentée par M. Thierry Freire, ingénieur de la firme Le Groupe Forces S.E.N.C., en date du 10 août 2007;

**CONSIDÉRANT** que des crédits sont disponibles dans le règlement 965-2007;

**Sur la proposition de Guy Rondeau  
Appuyée par Jean-Pierre Beaulieu  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** les membres du conseil de la municipalité autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier à payer la somme de 13 870,15 \$ à la firme d'ingénieurs-conseils Le Groupe Force S.E.N.C., à titre d'honoraires professionnels pour les travaux d'infrastructures dans le prolongement de la rue Louis-Vadeboncoeur, selon la facture n<sup>o</sup> 2159;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

**ADOPTÉE**

2007-08-4463

**RÈGLEMENT 965-2007 – TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES RUE LOUIS-VADEBONCOEUR – MANDAT SURVEILLANCE DES TRAVAUX**

**ATTENDU** l'offre de services professionnels déposée par l'ingénieur Thierry Freire, en date du 10 août 2007;

**CONSIDÉRANT** que des crédits sont disponibles dans le règlement 965-2007;

**Sur la proposition de Guy Rondeau  
Appuyée par Jean-Pierre Beaulieu  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** les membres du conseil de la municipalité retiennent les services professionnels de la firme d'ingénieurs-conseils Le Groupe Forces S.E.N.C. pour effectuer la surveillance des travaux de construction des infrastructures dans le prolongement de la rue Louis-Vadeboncoeur, le tout pour un montant de 24 950 \$ taxes incluses;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Thierry Freire, président de la firme d'ingénieurs-conseils Le Groupe Forces S.E.N.C. et à M. Denis Girard, coordonnateur de la Division génie et urbanisme.

**ADOPTÉE**

**RÈGLEMENT 925-2005 – INFRASTRUCTURES RUES DES PARULINES ET RIENDEAU – PAIEMENT DE LA RETENUE FINALE**

ATTENDU la recommandation de M. Thierry Freire, ingénieur, en date du 7 août 2007 concernant la libération de la retenue finale;

2007-08-4464

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles dans le règlement 925-2005;

**Sur la proposition de Guy Rondeau  
Appuyée par Jean-Pierre Beaulieu  
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier à payer la somme de 20 136,08 \$ à l'entrepreneur Les Excavations Michel Chartier inc., à titre de paiement final (retenue contractuelle 5 %), pour les travaux d'infrastructures des rues des Parulines et Riendeau;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

**ADOPTÉE**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – M. LOUIS-PHILIPPE ALARY – 24, RUE DES MARTINETS**

Ce dossier est transmis au comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandation.

2007-08-4465

**PÉTITION RÉSIDANTS DE LA RUE VAUDREUIL – COÛTS SERVICE D'AQUEDUC**

ATTENDU la demande formulée par les résidents de la rue Vaudreuil concernant les coûts pour une desserte en eau potable;

**Sur la proposition de Guy Rondeau  
Appuyée par Robert Bibeau  
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier à faire préparer une étude de faisabilité et une estimation des coûts pour l'installation du réseau d'aqueduc sur la rue Vaudreuil et à faire un sondage auprès des propriétaires pour connaître leur intérêt;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Denis Girard, coordonnateur de la Division génie et urbanisme.

**ADOPTÉE**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LES ENTREPRISES DESROSIERS INC. – 150 À 156, RUE PIERRE-IMBLEAU**

Ce dossier est transmis au comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandation.

**SOIRÉE-BÉNÉFICE POUR LA SCLÉROSE EN PLAQUES  
PARTICIPATION FINANCIÈRE**

**ATTENDU** la tenue de la soirée-bénéfice pour la sclérose en plaques le vendredi 12 octobre 2007;

2007-08-4466

**ATTENDU** que les membres du conseil désirent encourager les buts poursuivis par cet organisme;

**CONSIDÉRANT** que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Robert Groulx  
Appuyée par Guy Rondeau  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** les membres du conseil autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier à verser une subvention au montant de 100 \$ à la clinique de la sclérose en plaques du CHRDL, pour la tenue de leur soirée-bénéfice;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à M<sup>me</sup> Lina Corriveau, infirmière-ressource et à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

**ADOPTÉE**

2007-08-4467

**CLUB SOCIAL DES EMPLOYÉS DE LA BOULANGERIE  
GADOUA – UTILISATION DE L'ABRI – PARC SAINT-JEAN-  
BOSCO ET AUTORISATION DE CONSOMMER DES BOISSONS  
ALCOOLIQUES**

**ATTENDU** la lettre de M. Sébastien Arbour en date du 6 août 2007, concernant l'utilisation de l'abri et du parc Saint-Jean-Bosco, le samedi 8 septembre 2007;

**Sur la proposition de Guy Rondeau  
Appuyée par Robert Groulx  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** les membres du conseil de la municipalité autorisent le club social des employés de la Boulangerie Gadoua à utiliser l'abri et le parc Saint-Jean-Bosco, si disponibles, pour la tenue d'une journée plein air, le samedi 8 septembre 2007;

**QUE** les membres du conseil de la municipalité autorisent la consommation de boissons alcooliques, à la condition que les responsables se procurent le permis de la Société des Alcools du Québec;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Sébastien Arbour, responsable du club social de la Boulangerie Gadoua et à M<sup>me</sup> Johanne Jean, préposée au Service des loisirs.

**ADOPTÉE**

2007-08-4468

**L'ENTRAIDE POUR LA DÉFICIENCE INTELLECTUELLE DU  
JOLIETTE MÉTROPOLITAIN INC. – PRÊT DE SALLE  
CENTRE COMMUNAUTAIRE ALAIN-PAGÉ**

**ATTENDU** la demande formulée par M. Éric Chartier, en date du 6 août 2007, concernant la réservation de la salle du centre communautaire Alain-Pagé, pour la tenue de soirées de danse;

**ATTENDU** que les membres du conseil désirent contribuer aux buts poursuivis par cet organisme;

**CONSIDÉRANT** que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Claude Bélanger  
Appuyée par Guy Rondeau  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** les membres du conseil de la municipalité autorisent l'ouverture du centre communautaire Alain-Pagé aux dates demandées pour la tenue de soirées de danse organisées par l'Entraide pour la Déficience Intellectuelle du Joliette Métropolitain inc., selon la disponibilité des locaux;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Éric Chartier, coordonnateur des activités et à M<sup>me</sup> France Rivest, coordonnatrice du Service des loisirs.

**ADOPTÉE**

Information

**INFORMATION**

- Permis de construction – Rapport des mois de juin et juillet 2007
- Mérite loisir Lanaudière – Récipiendaire catégorie bénévolat secteur jeune relève – M. Xavier Bilodeau
- Liste des mutations du mois de juillet 2007
- Commission municipale du Québec – Demande de reconnaissance aux fins d'exemption des taxes financières – Société Saint-Vincent-de-Paul de Joliette inc. – Décision rendue
- Association de soccer mineur de Joliette – Lettre de remerciements tournoi national de soccer de Joliette – Édition 2007-08-09
- Service de la prévention des incendies – Rapport du mois de juin 2007
- Association des personnes handicapées physiques et sensorielles  
Lettre de remerciements

2007-08-4469

**MINISTÈRE DES TRANSPORTS – SUBVENTION AIDE À  
L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL**

**ATTENDU** la lettre de M<sup>me</sup> Julie Boulet, ministre des Transports, concernant l'octroi d'une subvention maximale de 15 000 \$ à la Municipalité de Saint-Charles-Borromée pour l'amélioration de son réseau routier;

**ATTENDU** que cette subvention fait suite à la recommandation de M. Pascal Beaupré, député de la circonscription de Joliette;

**Sur la proposition de Guy Rondeau  
Appuyée par Robert Groulx  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** les membres du conseil de la municipalité demandent au directeur général et secrétaire-trésorier de faire parvenir une lettre de remerciements à M. Pascal Beaupré, député de Joliette, pour son appui quant à la demande de subvention de la Municipalité de Saint-Charles-Borromée;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Pascal Beaupré, député de Joliette.

**ADOPTÉE**

**DEMANDE DE GRATUITÉ DE LA SALLE SAINT-JEAN-BOSCO  
M. GUILLAUME DEGRANDPRÉ – JOLIBEACH – FÊTE DE  
CLÔTURE DU VOLLEY-BALL DE PLAGE**

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de gratuité de la salle Saint-Jean-Bosco faite par M. Guillaume Degrandpré de Jolibeach, pour leur fête de clôture du volley-ball de plage.

Après discussion et étant donné que cette demande ne rencontre pas les critères de notre politique de dons et subventions, il est décidé de ne pas y donner suite.

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – M<sup>ME</sup> LUCE  
BORDELEAU – 186, RUE MARC-AURÈLE-FORTIN**

Ce dossier est transmis au comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandation.

2007-08-4470

**TRAVAUX DE RESURFACAGE DES RUES DE LA VISITATION  
ET DES ORMEAUX – CERTIFICAT DE PAIEMENT N<sup>O</sup> 1**

ATTENDU la recommandation de paiement n<sup>o</sup> 1 émise par M. Thierry Freire, ingénieur, en date du 10 août 2007;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles dans les réserves pavage Visitation et réseau routier;

**Sur la proposition de Guy Rondeau  
Appuyée par Jean-Pierre Beaulieu  
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier à payer les sommes ci-après à l'entrepreneur Asphalte Générale inc. :

- 37 092,08 \$ travaux resurfaçage rue de la Visitation  
à même la réserve pavage Visitation
- 42 618,86 \$ travaux de resurfaçage rue des Ormeaux  
à même la réserve réseau routier

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

**ADOPTÉE**

2007-08-4471

**TRAVAUX DE RESURFACAGE DES RUES DE LA VISITATION  
ET DES ORMEAUX – HONORAIRES PROFESSIONNELS DE  
LA FIRME D'INGÉNIEURS LE GROUPE FORCES S.E.N.C.**

ATTENDU les notes d'honoraires professionnels présentées par M. Thierry Freire, ingénieur, en date du 31 juillet 2007;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles dans les réserves pavage Visitation et réseau routier;



- étude concernant la capacité du poste de pompage du CHRDL et la possibilité d'augmenter celle-ci :  
5 000 \$ + taxes
- étude de faisabilité et estimation des coûts pour urbaniser la rue de la Petite-Noraie :  
tarif horaire pour un budget d'environ 12 500 \$, taxes en sus

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à M<sup>me</sup> Isabelle Mireault, ing. de la firme Teknika HBA inc., à M. Denis Girard, coordonnateur de la Division génie et urbanisme et à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

**ADOPTÉE**

2007-08-4474

**CORPORATION PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT S.C.B.  
NOMINATION À TITRE DE MEMBRES ACTIFS**

**ATTENDU** que les membres du conseil de la municipalité de Saint-Charles-Borromée désirent désigner de nouveaux membres actifs de la Corporation Promotion et Développement S.C.B.;

**Sur la proposition de Robert Bibeau  
Appuyée par Claude Bélanger  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** MM. Michel-André Péloquin, Claude Morinville et Richard Munger soient nommés membres actifs de la Corporation Promotion et Développement S.C.B.;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à la Corporation Promotion et Développement S.C.B. et à MM. Michel-André Péloquin, Claude Morinville et Richard Munger.

**ADOPTÉE**

2007-08-4475

**RÈGLEMENT 965-2007 – PROLONGEMENT DES INFRASTRUCTURES  
RUE LOUIS-VADEBONCOEUR – ATTESTATION DE CONFORMITÉ**

**ATTENDU** que par la résolution 2007-05-4310, les membres du conseil de la municipalité mandataient les ingénieurs de la firme d'ingénieurs-conseils Le Groupe Forces S.E.N.C. pour faire une demande d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, en vue de la réalisation des travaux de prolongement des infrastructures de la rue Louis-Vadeboncoeur;

**ATTENDU** la lettre de M. Claudiu Benea, ingénieur du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 14 août 2007, exigeant une résolution du conseil municipal à l'effet qu'il s'engage à leur transmettre une attestation quant à la conformité des travaux;

**Sur la proposition de Claude Bélanger  
Appuyée par Guy Rondeau  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** les membres du conseil de la municipalité s'engagent à transmettre au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Claudiu Benea, ingénieur du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et à M. Thierry Freire, ingénieur de la firme d'ingénieurs-conseils Le Groupe Forces S.E.N.C.

**LEVÉE DE LA SÉANCE : 20 h 35**

---

André Hénault  
Maire

---

François Thériault, urb. M.A.  
Directeur général et secrétaire-trésorier